



FEDERATION FRANCAISE de CYCLOTOURISME



Compte Rendu du CA du Codep 35 en date du 11 janvier 2025

PRESENTS : Y.LENOEL – J.M LE FOL – D.MORIN – A.TARDIF - F. AVELANGE – G.LEGALAIS- S. MASSOT- J.J. CASTAN

EXCUSE : Y. LE PORT

Yves indique que l'heure et le jour de cette réunion sont exceptionnels. Nous reviendrons au rythme du soir à savoir 20h00, en raison des horaires de travail de Jean-Jacques. Les réunions débuteront par le « pique nique » et doivent se terminer avant 23h00.

Yves, président sortant, est confirmé au poste de Président.

Dominique est candidat au poste de Vice-Président et est confirmé.

A la demande de Serge nous procédons à un tour de table afin que chacun se présente. Nous enregistrons l'arrivée de Jean-Jacques CASTAN, 45 ans, conducteur routier. Il est licencié au club de Montauban-de- Bretagne et membre du conseil de ce club.

Nous procédons à la désignation des responsables de commission. Yves propose que Guy soit le secrétaire de cette séance.

TRESORERIE :

Jean Michel Le Foll, Vététiste trésorier du Codep, et licencié à Romillé. Il a également un rôle de « Web Master ».

Yann, Trésorier adjoint, et responsable de la commission jeunes et Vététiste.

SECRETAIRE :

Yves propose un changement de secrétaire du fait de l'absence de réactivité de Frédéric. Ce que confirme ce dernier.

Guy accepte d'endosser ce rôle sachant que Dominique à « re » préciser le cadre et périmètre de la fonction de secrétaire. Jean-Michel corrobore les propos de Dominique et insiste sur le fait qu'il faille respecter ce cadre.

Procédure à mettre en place : Le rapport réalisé, le secrétaire envoi à l'ensemble des membres le compte rendu pour relecture avec un retour dans un délai de 8 jours. (Au-delà le rapport sera finalisé et enregistré en format PDF). Ce PV sera validé lors du conseil suivant. Le président aidé de Jean-Michel insiste que nous utilisions les adresses « Codep » pour tout échange concernant notre instance. Une mise à jour des adresses et numéros de téléphone est réalisée dans la foulée. Jean-Michel procède au transfert de l'adresse secrétariat de Frédéric vers Guy.

Les commissions, santé, sécurité et féminine restent à pourvoir. Yves rappelle que le dossier santé est pour l'heure porté par le HRC, Handicap Rennes Club. Yves redéfinit le périmètre de la mission sécurité. Jean-Jacques accepte de prendre cette commission.

COMMISSION SANTE :

Frédéric propose de prendre la commission santé. Il est donc élu.

COMMISSION FEMININES :

En l'absence de féminines au conseil, Yves se propose de prendre ce poste et lance un appel à ce que des femmes licenciées acceptent des missions intermittentes de quelques mois afin de contribuer à l'organisation d'une animation... Jean-Jacques se propose de relancer les femmes de son club de Montauban.

COMMISSION FORMATION :

Dominique Morin, moniteur fédéral licencié à Romillé. Responsable de la commission formation. Yves propose que Dominique s'intéresse au dossier VAE, Validation d'Acquis d'Expérience qui ne peut être porté que par un moniteur officiel. Dans le même temps un rappel est fait quant au fait que chaque club doit avoir un moniteur pour encadrer les nouveaux pratiquants.

COMMISSION VTT :

En l'absence de Yann, celui-ci est reconduit à ce poste, avec son accord en préambule. La commission jeune est portée par Yann et Dominique.

COMMISSION SECURITE :

Loïc n'ayant pas souhaité continuer, cette commission est confiée à Jean-Jacques. Yves lui propose d'entrer en contact avec Loïc. Serge propose une rencontre à trois, Alain, Jean-Jacques et Loïc.

Alain accepte de seconder Jean-Jacques dans la mission sécurité.

COMMISSION RANDONNEES PERMANENTES :

Serge est candidat à sa propre succession et reconduit.

- Le bureau est ainsi constitué et les responsables de commission désignés.

QUESTIONS DIVERSES :

Guy pose la question concernant le nombre d'inscrits au voyage Codep en Alsace se déroulant en mai. Le nombre de places, tant pour le couchage que pour la restauration empêche de prendre au-delà de 105 personnes. Yves rappelle que pour les camping-caristes, il existe un camping à côté. Les personnes non retenues sont prévenues.

Concernant l'organisation de la semaine fédérale en 2028, Yves nous informe qu'il a continué ces investigations et que les conditions seront réunies. Seul reste à trouver un local de 1000 m² pour stocker le matériel. Pour Redon, Yves nous informe qu'il a fixé comme date le mois d'avril 2025.

Serge attire notre attention sur le fait que ce dossier est conséquent notamment concernant les bénévoles. Il s'interroge pour savoir qui portera ce dossier au Codep d'ici 2028. Loudéac avait pu s'appuyer sur Dominique LAMOULLER. Serge pose aussi la question de la rentabilité.

Si Loudéac a dégagé du résultat, après de nombreux mois de tergiversation pour finaliser les comptes, il n'en n'est pas de même concernant le résultat de Roanne !

Fonctionnement de Codep ;Yves précise pour les nouveaux, de la prise en charge des frais inhérents à la fonction de membre du Codep dans le cadre de représentation. En exemple, les km sont remboursés au prix de 0.45€ /km. Tout achat ou dépense doivent générer des factures pour un remboursement...

Les cartes d'accès à la maison des Sports sont détenues par Yves, Dominique, Jean-Michel et une sera fournie à Guy.

Les trois sessions des formations PSC à Mordelles sont complètes. Yves demande s'il est possible d'en programmer une autre ? Au vu du planning très chargé des sapeurs-pompiers, elle se déroulera en pleine saison ou alors en fin d'année 2025.

La séance est close à 12h00

COMITE DEPARTEMENTAL de CYCLOTOURISME – Maison des Sports - 13 B avenue de Cucillé - 35065 RENNES Cedex
<http://www.ffct-codep35.org/> - E-mail : departement35-presidence@ffvelo.fr